

La SSP et la SSPMP renforcent leur coopération – offre attractive pour une affiliation simultanée aux deux sociétés

La Société Suisse Physique (SSP) et la Société Suisse des Professeurs de Mathématiques et de Physique (SSPMP, VSMP) collaboreront plus étroitement l'avenir. Les deux comités ont signé un accord pour le bénéfice mutuel des deux parties qui comprend l'organisation d'événements conjoints (par exemple conférences en soirée, ateliers, etc.), en coopération avec la Deutschschweizerische Physikkommission (DPK) et la Commission Romande de Physique (CRP) ¹.

Le noyau de l'accord est la nouvelle double appartenance offerte aux membres des deux sociétés dès 2016. Les frais d'adhésion pour la double affiliation sont réduits par rapport aux contributions individuelles respectives comme suit:

Les membres ordinaires ne paient que CHF 60.- à la SSP au lieu des CHF 80.-. Dans le cas de la SSPMP, la cotisation ne s'élève plus qu'à CHF 30.- au lieu des CHF 40.-.

Important: Cette offre n'est réservée qu'aux membres réguliers qui paient jusqu'à maintenant l'entier des frais d'adhésion. Les réductions de contributions ne peuvent être combinées, c'est-à-dire que si un membre bénéficie déjà d'une réduction de prime due à une convention de double appartenance avec une autre société partenaire ou d'autres avantages, aucune réduction supplémentaire ne peut être accordée d'après cet accord.

Les membres de l'une ou de l'autre des deux sociétés qui veulent bénéficier de cet avantage procéderont comme suit:

Vous êtes déjà membre de la SSP et de la SSPMP: Veuillez vous adresser de manière informelle au Secrétariat de la SSP (sps@unibas.ch). Après vérification vous recevrez une facture corrigée de la contribution à la SSP, pour ce qui concerne la SSPMP, la réduction de la cotisation sera prise en compte sur la période suivante.

Vous êtes membres de la SSP, mais pas encore de la SSPMP: Veuillez vous inscrire au site www.sspmp.ch/membre.php et entrer dans le champ "Remarques" votre numéro de membre SSP (qui se trouve sur votre actuelle facture de cotisation). La SSPMP avisera la SSP de votre inscription et vous recevrez par la suite une facture de contribution corrigée.

Vous êtes membre de la SSPMP, mais pas encore membre de la SSP: Utilisez le formulaire d'inscription, qui peut être téléchargé depuis http://www.sps.ch/fileadmin/doc/Formulare/anmeldeformular_d-f-e.pdf, et envoyez le au Secrétariat de la SSP. La SSP annonce votre inscription à la SSPMP et la réduction entre en vigueur à la prochaine période de contribution.

Les comités de la SSP et de la SSPMP sont convaincus qu'avec cette coopération et ce statut de double membre attractif on parviendra encore mieux à réseauter la communauté des physiciens en Suisse, de mieux exploiter les synergies et de mieux répondre aux questions et aux problèmes actuels de la physique. En particulier, les deux comités espèrent que cette coopération contribuera à renforcer l'attractivité de la physique à la fois pour les élèves des écoles secondaires et du niveau gymnasial.

¹ Les deux commissions permanentes de la SSPMP, responsables de la physique et de l'enseignement de la physique.